

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Projet : Services professionnels en architecture et en ingénierie - Plans et devis préliminaires et définitifs et surveillance des travaux - Palais de Justice d'Amqui, réaménagement salles d'entrevue, bureaux, visioparloir et visioconférence

Dossier : 7.5-7000-21-04

Propriétaire : MRC de La Matapédia
420, route 132 ouest, Amqui (Québec) G5J 2G6
Téléphone 418-629-2053 / Télécopieur 418-629-3195



Ingénieur : Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia
420, route 132 ouest, Amqui (Québec) G5J 2G6
Téléphone 418-629-2053 # 1114 / Télécopieur 418-629-3195



Avis est donné par la présente que la MRC de La Matapédia demande des offres de services professionnels aux firmes d'architecture (architectes) et d'ingénierie (ingénieurs) pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux nécessaires à la réalisation du projet de réaménagement de salles d'entrevue, de bureaux, d'un espace de visioparloir et visioconférence. Pour le présent projet, le professionnel fournissant les services en architecture du bâtiment est considéré comme le **prestataire principal de services** et le professionnel fournissant les services en ingénierie est considéré comme un **prestataire spécialisé de services**.

Les responsabilités du **prestataire principal de services** incluent, sans nécessairement s'y limiter, les tâches suivantes :

- Services consultatifs;
- Études préparatoires limitées à l'analyse des conditions existantes;
- Révision du concept et plans et devis préliminaires;
- Plans et devis définitifs;
- Service durant la construction;
- Services spéciaux;
- La coordination du travail de l'ensemble des professionnels affectés au projet;
- La convocation et la tenue d'une réunion de démarrage de projet et de toute réunion regroupant tous les intervenants aux moments jugés opportuns;
- La rédaction et la distribution des procès-verbaux de toutes les réunions tenues dans le cadre de la réalisation de son mandat;
- La préparation des instructions aux soumissionnaires, des documents contractuels entre la MRC et l'entrepreneur et la préparation de la formule de soumission;
- La coordination et l'intégration des documents (plans, devis, dessins) des autres spécialités aux documents d'appel d'offres, de construction et plan finaux (tel que construit);
- La gestion des copies de plans et devis destinées à la MRC et à la SQI à chacune des étapes du projet, pour l'ensemble des spécialités;
- La distribution et la gestion de l'ensemble des documents d'appel d'offres et les addendas;
- La rédaction des procès-verbaux des réunions de chantier;
- La coordination des directives de chantier et des avis de modification (avenants);
- La coordination et la gestion des demandes de paiement pour l'ensemble des spécialités;
- Le suivi administratif de l'ensemble du contrat de l'entrepreneur;
- Les visites de terrain.

Les services à fournir par le **prestataire spécialisé de services** soit les suivants :

- Services consultatifs;
- Études préparatoires limitées aux relevés, explorations et analyses des conditions existantes;

- Révision du concept et plan et devis préliminaires;
- Plans et devis définitifs;
- Service durant la construction;
- Services spéciaux;
- Les visites de terrain (lorsqu'elle concerne sa spécialité).

Toute préparation ou activité connexe nécessaire pour obtenir les résultats mentionnés ou visés doit être considérée comme partie intégrante du contrat.

Présentation et dépôt des soumissions

Les soumissions doivent être présentées sur les formulaires et être accompagnées des documents requis.

La soumission doit être présentée dans les deux (2) enveloppes. Celles-ci doivent être cachetées et distinctes, portant les mentions respectives :

- No 1 Offre de service
- No 2 Offre de prix

L'enveloppe no 2 doit être incluse dans l'enveloppe no 1.

En déposant sa soumission, le soumissionnaire accepte les termes, conditions et spécifications des documents d'appel d'offres. **Les firmes d'architecture et les firmes d'ingénierie doivent déposer des propositions distinctes.**

Admissibilité à soumissionner

Seules les firmes ou regroupements de firmes ayant un établissement au Québec sont admissibles à soumissionner. L'établissement est l'endroit où le fournisseur exerce des activités de façon permanente ; il est accessible au public durant les heures normales d'ouverture et regroupe une partie importante des ressources permanentes, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'exécution du mandat pour lequel la MRC entend attribuer un contrat.

Système de pondération et d'évaluation des soumissions

Les municipalités sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'adjudication de contrats municipaux. Une présentation de ces dispositions peut être consultée sur le site Web du MAMH :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle/gestion-contractuelle/>

Réception et ouverture des soumissions

Pour l'architecture, la soumission doit être remplie sur le bordereau préparé à cet effet et nous parvenir dans une enveloppe cachetée et identifiée « **Services professionnels en architecture - Plans et devis préliminaires et définitifs et surveillance des travaux - Palais de Justice d'Amqui, réaménagement salles d'entrevue, bureaux, visioparloir et visiocomparution** ».

Pour l'ingénierie, la soumission doit être remplie sur le bordereau préparé à cet effet et nous parvenir dans une enveloppe cachetée et identifiée « **Services professionnels en ingénierie - Plans et devis préliminaires et définitifs et surveillance des travaux - Palais de Justice d'Amqui, réaménagement salles d'entrevue, bureaux, visioparloir et visiocomparution** ».

Les soumissions seront reçues :

Endroit : Bureau de la MRC de La Matapédia
420, route 132 ouest
Amqui (Québec) G5J 2G6

Heure : avant 11h00, heure légale en vigueur

Date : 4 juin 2021

Les enveloppes **No 1 Offre de service** seront ouvertes publiquement à l'endroit, à l'heure et à la date indiquée ci-dessus. À cette étape, seulement le nom des soumissionnaires sera dévoilé.

La MRC ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes ni à payer aucuns frais.
Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le délai pour la réception des soumissions est du 11 mai au 4 juin 2021.

Donné à Amqui ce 11^{ième} jour de mai 2021



Joël Tremblay, secrétaire adjoint